



NOUVELLE REVUE

THÉOLOGIQUE

96 N° 9 1974

L'intuition fondamentale de Las Casas et la doctrine de saint Thomas

Ph.-I. ANDRÉ-VINCENT (op)

p. 944 - 952

<https://www.nrt.be/it/articoli/l-intuition-fondamentale-de-las-casas-et-la-doctrine-de-saint-thomas-1213>

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2024

L'intuition fondamentale de Las Casas

ET LA DOCTRINE DE SAINT THOMAS

Une intuition fondamentale traverse la vie de Las Casas : elle est sous-jacente à toute son œuvre ; évoquée souvent d'un mot, elle jaillit parfois sous sa plume en traits de feu avec l'image du Christ outragé, flagellé, crucifié dans les Indiens¹. La vérité de cette vision est celle du Corps mystique dont les païens sont membres par l'appel du Christ. Membres « en puissance », dira frère Barthélemy en se référant au langage et à la pensée de saint Thomas d'Aquin.

C'est seulement dans la seconde époque de sa vie que Las Casas, devenu dominicain et doté d'une forte culture théologique, formulera théologiquement son intuition fondamentale du Corps mystique du Christ. Mais avant d'être théologie, chez Las Casas comme chez saint Paul, le Corps mystique est réalité ; une réalité qui a été éprouvée par lui, pâtie dans tout son être à travers une expérience mystique. Le Christ dans les Indiens, c'est toute la vie apostolique de Las Casas : c'est la réalité dont il commence à être envahi dans le jour de sa conversion ; il faut la saisir en ce jour telle qu'en son premier jaillissement.

La conversion au Christ dans les Indiens

En la fête de Pentecôte de l'an 1514, Bartolomé de Las Casas a découvert les Indiens. Jusqu'à ce jour, le prêtre *encomendero*² ignorait ces hommes avec qui, pourtant, il vivait. Mais vivait-il ?

1. « Car j'ai laissé aux Indes Jésus-Christ notre Dieu flagellé, accablé, souffleté et crucifié non pas une mais des milliers de fois comme il l'est du fait de ces Espagnols qui déciment et détruisent ces peuples ... » : *Historia de las Indias*, III, c. 138 ; *Obras escogidas*, édit. J. PÉREZ DE TUDELA, vol. II, p. 512. — Lui-même s'accusera non d'avoir maltraité les Indiens mais de les avoir méprisés avant sa conversion : *Historia...*, III, c. 79 ; *Obras*, II, p. 356.

2. Le terme d'*encomienda* prend un sens particulier quand il désigne une institution typique de la colonisation espagnole en Amérique. Destinée en principe à favoriser une meilleure exploitation des ressources naturelles, à sauvegarder les intérêts des *indios* et à promouvoir l'évangélisation et la civilisation, l'*encomienda* consiste à confier à des colons une sorte de mandat sur un lot de terres et les autochtones qui l'occupent. Le même vocable en vient bientôt à signifier ce territoire et cette population. Le titulaire de la « comende », l'*encomendero*, est tenu à protéger le peuple et à lui assurer, par l'intervention d'un clerc (*doctrinero*), l'enseignement de la doctrine chrétienne et l'administration des sacrements.

A ses yeux sa vie ne compte pas avant ce jour où lui fut manifestée sa mission. Dans son *Historia de las Indias*, Las Casas rapporte abondamment les faits de son existence, mais seulement à partir de ce jour qui inaugure une vie nouvelle. La vie du « père des Indiens » ne commence qu'en ce moment historique où lui sont révélés les enfants de Dieu. Il faut s'arrêter à cet événement : une Pentecôte pour le prêtre qui l'a vécue et une véritable conversion. Avant celle-ci le prêtre-*encomendero* n'était pourtant pas un mauvais maître : il était humain pour tous les hommes de son *encomienda*. En bon patron, il était « très attentionné à son domaine » ; quant à ses Indiens, il avait soin d'eux, « les traitant avec douceur et compatissant à leur misère. Mais, pas plus que les autres, il n'avait cure de se souvenir qu'ils étaient des hommes, et sans foi, oublieux qu'il était de l'obligation qui lui incombait de leur donner la Doctrine et de les attirer dans le sein de l'Eglise du Christ »³.

Prendre conscience du péché est le premier temps de la conversion, le point de départ de tout le mouvement qui retourne l'esprit et l'être entier vers Dieu. Le péché dont s'accuse cet homme de quarante ans qui est prêtre, c'est d'avoir manqué à son devoir d'évangéliser les Indiens. Péché d'omission, péché grave : il lésait les Indiens en les laissant privés du bien qu'il leur devait de par son sacerdoce : le plus grand des biens, la Parole de Dieu. Son injustice s'aggrave du fait que son devoir de prêtre se doublait de son obligation d'*encomendero*, responsable de la doctrine aux termes de son contrat. Mais, loin de le confirmer dans ce devoir du prêtre, cette obligation du *doctrinero*, liée à la charge du temporel, s'y est dissoute ; et le prêtre a perdu de vue son devoir d'évangélisation ; absorbé par les soucis temporels de l'*encomienda*, il a perdu l'éternel.

En cette Pentecôte de l'année 1514, le prêtre découvre l'âme des Indiens : leur vocation de fils de Dieu. Et, du même coup, il se trouve infidèle à sa vocation. Il entend l'appel du Christ dans les Indiens. Comment ne l'avait-il pas déjà entendu ? Tout baptisé a le caractère apostolique. Dans le prêtre, ce caractère a été repris et accru par le sacrement de l'Ordre. Au jour de sa Pentecôte, le prêtre Las Casas prend conscience en lui de cette vie que le Christ veut communiquer à tous ceux qu'il appelle à devenir les membres de son Corps.

Cette intuition apostolique du Corps mystique est capitale dans ce moment originel de l'apostolat lascasien ; elle grandira à travers une destinée qu'elle oriente définitivement. Elle imprégnera la mission du « Padre », la polarisant dans la ligne de l'évangélisation,

la gardant de sombrer dans une aventure temporelle ou de se dissoudre dans les utopies⁴. Mais comment subsiste cette intuition fondamentale, qui est mystique, dans une mission qui semble essentiellement politique ?

La mission du défenseur des Indiens

A peine Las Casas a-t-il pris conscience de son péché que, du même mouvement, il se retourne contre le système de la domination espagnole. Ce système n'a-t-il pas été la cause de son aveuglement ? Sans se disculper pour autant, et sans rejeter la responsabilité de sa faute sur un « mal des structures », le prêtre-*encomendero* se retourne immédiatement contre l'*encomienda*. Et tout d'abord pour sa propre libération. Il éprouve le besoin de se décharger des responsabilités matérielles pour libérer en lui l'Évangile. Ce besoin de libération personnelle et spirituelle sera mieux senti dans sa deuxième conversion, après l'échec de son plan de colonisation en 1522. A la Pentecôte de 1514, il ressent davantage la nécessité d'une libération sociale des Indiens.

Dans la lumière de sa Pentecôte, Las Casas découvre le caractère oppressif de l'*encomienda*. Il se souvient de la doctrine des dominicains de Saint-Domingue. C'était trois ans auparavant : il avait été secoué par la prédication du Père Montesinos et plus encore par les paroles de ce Père qui lui refusait l'absolution ; car alors lui, prêtre, il n'acceptait pas l'idée d'abandonner son *encomienda*. En ce temps, la condamnation du système par les dominicains lui semblait relever d'un rigorisme irréel. Mais, au jour de sa conversion, cette prédication intransigeante devient sa vision.

Alors commence pour le Padre une inlassable bataille contre le régime qu'il qualifiera jusqu'au bout de « tyrannique » : l'*encomienda*, même avec les amendements qui la feront accepter des missionnaires après 1542, sera stigmatisée par lui comme un esclavage⁵.

4. Souvent invoquée dans son œuvre — et constamment sous-jacente à son action —, cette intuition de l'appartenance (potentielle) des Indiens au Corps mystique préside à sa polémique contre la thèse des « esclaves par nature ». Voir *Apologetica Historia* ; *Obras*, II, p. 433-434 ; *De unico modo vocationis gentium ad veram religionem*, c. V, § 35, édit. de Mexico, 1940, p. 362-367. — L'*Apologetica* : les passages cités par Angel LOSADA, *Fray Bartolomé de Las Casas*, p. 250-255.

5. Le système qui répartissait entre les Espagnols les Indiens avec leurs terres établissait une sorte de servage : il conférait un « *dominium* » sur les hommes et les terres. Le fait de posséder des Indiens est « tyrannique », déclare Las Casas dans sa prédication de 1514 (*Historia...*, III, c. 79 ; *Obras*, II, p. 357). Il le redira sous mille formes, depuis son premier mémoire au Conseil des Indes jusqu'au dernier. Voir la « *carta magna* » de 1531 (*Obras*, V, p. 48, 54), la lettre à Maître Carranza de 1555 (*ibid.*, p. 435-440) et surtout le mémorial des *Remedios*. El octavo remedio (*ibid.*, p. 91, 120).

Cette lutte contre les injustices et l'oppression dont les Indiens sont victimes n'est-elle pas l'essentielle mission de Las Casas ? Elle n'est pourtant pas la première. Le tort qu'on cause aux Indiens en les privant de l'Évangile est le plus grand, et d'ailleurs il contient tous les autres. Pour n'avoir pas entendu l'appel de Dieu dans les Indiens, leurs maîtres espagnols les traitent comme des bêtes. Et dans ces mauvais traitements, ce qu'il y a de plus injuste c'est qu'ils empêchent les Indiens d'entendre l'Évangile ou même les en détournent : ils les privent de la vérité qui sauve.

Par la faute des hommes et le méfait des institutions, les Indiens sont privés de leur dû le plus sacré : Dieu même est privé de son dû. Car le Christ dans les Indiens est présent, appelant les Espagnols à l'apostolat. Il est présent par sa volonté de les sauver, par toutes les grâces qui les disposeront à recevoir la grâce de la foi. Il est présent et il est bafoué. Le Christ outragé et couronné d'épines, le Christ roi dans le visage des Indiens humiliés, telle est la vision apostolique du Corps mystique qui commande Las Casas. Cette intuition fondamentale resurgit souvent à travers les écrits du Padre. Elle est formulée de façon magistrale dans un traité de la troisième époque de sa vie⁶, publié l'année 1553 sous le titre de *Traité comprobatoire du souverain empire que les Rois de Castille et Léon possèdent sur les Indes*.

L'élaboration doctrinale de l'intuition du Corps mystique

Il s'agit ici du pouvoir royal en fonction de la Royauté du Christ et de la spéciale délégation qu'en a faite la concession d'Alexandre VI aux Rois de Castille et Léon⁷. Or le pouvoir royal du Christ sur les nations, comme son pouvoir sacerdotal, est tout entier dominé et imprégné par sa grâce de Tête du Corps mystique, de Chef de l'Église. Ce pouvoir souverain s'exercera de manière différente, d'une part dans une société politique chrétienne qui le reconnaît par ses lois et par ses mœurs, d'autre part dans une société politique païenne qui l'ignore et ne le découvre qu'à travers le témoignage des chrétiens⁸. Mais s'il s'exerce de manière différente, ce double pouvoir en lui-même est identique ; c'est le pouvoir du Christ Tête de son Corps mystique.

6. Nous distinguons trois époques dans la vie de Las Casas : la première partant de sa conversion, la deuxième de son entrée dans l'ordre de saint Dominique (1522), la troisième de son élévation à l'épiscopat (1543).

7. Voir le *Tratado comprobatorio del imperio soberano...* ; *Obras*, V, p. 352.

8. Parmi les païens, le pouvoir royal du Christ (et celui du roi d'Espagne) a pour but spécifique l'évangélisation. Il est missionnaire. C'est pourquoi il ne comportera aucune contrainte ; et il n'existera qu'autant qu'il sera consenti par les intéressés.

L'évêque des Indiens va donc formuler cette doctrine d'un pouvoir tout apostolique découlant de celui du Christ-Tête. Ici il retrouve son intuition fondamentale, son expérience du Corps mystique. Mais il ne se réfère pas à cette expérience ; il est devenu l'évêque, et pour tous les Indiens ; à ce titre il enseigne au nom de l'Eglise entière. Son enseignement s'appuie sur l'Écriture et les Pères. Il commence par présenter sa thèse en citant les docteurs et aussi, singulièrement, saint Thomas d'Aquin.

Tous les infidèles du monde sont d'abord les brebis du Christ⁹ ; ils sont aussi les membres de son corps, et cela en étant par rapport à lui des sujets en puissance. Ainsi le Christ est pasteur, chef et prêtre de tous les infidèles. Tout cela à sa manière. Que le Christ soit pasteur des infidèles, cela est prouvé par cette parole de saint Jean : « J'ai d'autres brebis qui ne sont pas de ce bercaïl et il faut que je les amène ; et elles entendront ma voix ; et il y aura un seul bercaïl et un seul pasteur ». Il est aussi la Tête des infidèles, comme il appert de la I^{re} à Timothée, v. 4 : « Il est le sauveur de tous les hommes, et surtout des fidèles ». Donc aussi des infidèles, en vertu de ce *surtout*.

Sauver les hommes appartient au Christ en tant que Tête de tous les hommes, selon que l'enseigne saint Thomas (III^a, q. 8, a. 3) ; lesquels, même s'ils ne sont pas en acte membres de l'Eglise qui est le corps du Christ et dont il est la Tête (selon ce verset de l'épître aux Ephésiens : « croissons à travers tout en celui qui est la Tête, le Christ, à partir duquel tout le corps, etc. »), sont assurément, eux les infidèles, membres du Corps de l'Eglise en puissance... Il leur est possible d'entrer et de s'incorporer en elle¹⁰.

Ici et tout au long de la démonstration qui suivra, l'auteur joue avec la distinction métaphysique de l'être en acte et de l'être en puissance, qui fonde la distinction de saint Thomas sur les deux modes d'appartenance au Corps mystique (et à la Tête) : appartenance en acte pour ceux qui sont dans l'Eglise par le baptême, par la vie de grâce, appartenance en puissance pour ceux qui sont en dehors d'elle, « les infidèles ». Ceux-ci font donc partie du Corps du Christ (de l'Eglise), mais « en puissance ». Las Casas développe ce point en suivant de près saint Thomas.

Cette puissance est fondée sur deux principes, comme dit ici saint Thomas, *in resp. ad 1* : le premier et le principal, c'est la vertu du Christ plus que suffisante — *sufficientissima* — pour sauver tous les hommes du monde ; le second, c'est la liberté, l'aptitude du libre arbitre, en vertu de quoi toutes les créatures raisonnables sont capables et aptes à être rassemblées et entraînées à la connaissance de la foi catholique dans le Christ et à la voie de la vérité.

9. Nous traduisons sur le texte des *Obras*, V, p. 352-358.

10. « pueden entrar y incorporarse en ella » : *ibid.*, p. 353. — Nous respectons le style oratoire et chargé d'incises, qui parfois alourdit la phrase au-delà du souffle ordinaire.

Ici Las Casas fait un pas de plus :

On peut aussi dire que le Christ est Tête des infidèles en acte, de par l'influence intérieure de sa grâce, pour autant que souvent il les détourne des maux nombreux qu'ils feraient ou leur inspire de bons désirs et les prépare à entendre la doctrine de la foi et à la recevoir, en illuminant, en transformant et en mouvant les esprits et les volontés des hommes pour qu'ils comprennent et veuillent aujourd'hui ce qu'hier ils ne voulaient ni ne comprenaient, faisant en sorte qu'à la mauvaise inclination succède en eux une bonne, comme saint Thomas l'enseigne dans les Questions disputées (*De Ver.*, q. 22, a. 8)... Donc le Christ est Tête des infidèles.

Assurément. Mais le Christ peut-il être dit Tête des infidèles en acte, comme Las Casas vient de l'avancer, et non pas seulement en puissance, comme il le disait plus haut en suivant la distinction de saint Thomas ? La liberté du commentateur est ici celle d'un homme qui veut être entendu. Et il n'hésite pas à forcer le vocabulaire théologique du Docteur angélique pour faire entendre sa théologie.

Il est vrai, être membre en puissance du Corps mystique, cela ne signifie pas pour les infidèles une simple possibilité sans aucune activité ; de même pour le Christ, être Tête en puissance. De cet être du Christ qui est Tête en puissance émanent tous les actes qui amènent les infidèles à produire des actions vertueuses, toutes les grâces qui approfondissent l'ouverture de l'âme à la vie divine et la préparent à recevoir la grâce de cette vie. C'est toute la doctrine thomiste du gouvernement divin et du cheminement providentiel de la grâce ¹¹.

Cependant, tant que cette activité de la puissance providentielle du Christ n'a pas atteint son but, qui est l'infusion de la grâce sanctifiante dans l'âme de l'infidèle, on ne peut pas dire, à parler net, que l'infidèle soit en acte membre du Corps mystique, et pas davantage que le Christ soit en acte sa Tête. Il l'est en puissance (et en vertu de sa puissance). Voilà ce que, sans doute, Las Casas a bien vu. Et, sentant la nécessité de renoncer à un langage plus parlant mais équivoque, il abandonne, en bon thomiste, l'affirmation qu'il vient de risquer pour se faire comprendre : il ne dira plus du Christ qu'il est « Tête des infidèles » « en acte » mais qu'il est « en puissance ». Après avoir manifesté l'activité providentielle du Christ-Tête sur les infidèles eux-mêmes (dans un paragraphe où il cite encore saint Thomas), il revient à sa position première :

11. Las Casas se réfère ici à saint Thomas, *S. Th.* I^a, q. 22, a. 2-4 ; *S. contra Gent.*, l. III, c. 163. Il aurait pu ajouter des références à la I^a-II^{ae}, spécialement aux articles concernant les motions divines qui préparent l'âme à recevoir le don de la grâce, q. 109 et 113.

Et quoique actuellement le Christ ait continuellement soin, par sa divine Providence, d'inspirer de bonnes pensées aux infidèles, de s'opposer au mal en pourvoyant à tout ce qui servira leur conversion et leur salut, et finalement de les provoquer au bien en les séparant du mal, de diverses manières, selon ses jugements profonds et inscrutables, assurément ils sont de leur côté sujets du Christ en disposition, en puissance (non en acte) : il leur manque la véritable connaissance d'un sujet du Christ, qui est donnée par la foi, l'amour et l'obéissance de la charité ; c'est pourquoi ils ne sont pas membres et sujets du Christ en acte... Les infidèles et les pécheurs ne sont donc pas sujets du Christ actuellement : ils le deviennent en venant à Le connaître par la lumière de la foi et à L'aimer dans l'obéissance qui jaillit de la chaleur et de la ferveur de la charité.

Toutefois, à la fin du monde, ils seront tous en acte et parfaitement sujets : les bons, pour le salut éternel, dans la gloire, les mauvais, pour leur perdition et leur peine, dans les enfers. De cela saint Thomas traite dans la III^a, q. 59, a. 4, et dans les commentaires aux épîtres de saint Paul, aux endroits cités.

Ainsi les infidèles sont sujets du Christ seulement en puissance et en disposition. Le Christ est donc pasteur, tête¹², curé et prélat des infidèles et cela par création, rédemption, gouvernement providentiel des âmes et universellement préparation, vocation par la prédication et annonce de l'Évangile¹³.

La mission de l'Eglise et la liberté de l'évangélisation

De cette vision du Christ Tête des infidèles découle celle de l'Eglise Corps du Christ et de ceux qui la gouvernent en lieu et place du Christ.

A partir de ce qui précède la conséquence est bien claire, à savoir que le Souverain Pontife est lui aussi pasteur, tête, prélat et curé de tous les infidèles, à sa manière, en acte pour certaines choses, et pour d'autres en puissance. On le prouve en premier lieu du fait que le Pape est vicaire de Jésus-Christ, qui est pasteur, tête, prélat et curé des infidèles ; le Pape tient très pleinement sa place sur la terre ; donc il est le même, à sa manière. Ainsi dit saint Thomas, III^a, q. 8, a. 6 *per totum* : que le Pape et les autres prélats sont tête en tant qu'ils tiennent la place du Christ et exercent ses fonctions. Saint Paul (2 Co 2, 10) : « nam et ego quod donavi, si quid donavi, propter vos, in persona Christi »¹⁴.

Après un développement sur le rôle du Pape, où l'on voit cités saint Léon, saint Bernard et saint Chrysostome à côté des *Actes* et de saint Paul¹⁵, on retrouve l'enseignement de saint Thomas pour

12. Ici nous pourrions traduire *cabeza* par *chef* aussi bien que par *tête*. Nous préférons serrer le sens littéral, de façon à faire ressortir la richesse de l'élocution lascasienne.

13. *Tratado...* ; *Obras*, V, p. 354.

14. *Ibid.*

15. *Ibid.*, p. 355.

manifeste toute la différence entre l'action du Christ et celle de ses représentants.

Dans la manière d'être tête, le Pape et les autres prélats diffèrent du Christ, selon saint Thomas (III^a, *ubi supra*), « 1^o parce que l'influence du Christ est intérieure et invisible, celle du Pape et des autres prélats, extérieure et visible ; 2^o parce qu'elle ne dépend de nul autre que de lui-même, dont l'humanité, parce qu'elle est parfaitement unie à sa personne divine, a le pouvoir de justifier par sa grâce ; 3^o parce que le Christ est Tête universellement de tous les hommes, le Pape et les prélats ne le sont que selon les temps et les lieux ». Et cela est de saint Thomas.

De tout cela il découle que le Pape est le pasteur universel de tous les infidèles de son temps¹⁶ ... Il l'est à la place du Christ et donc à la manière du Christ. Et, s'il existe, comme disent les juristes, deux sortes de juridiction, l'une coercitive et l'autre volontaire, seule cette dernière est en vigueur sur les infidèles¹⁷.

Quant à cela ... le Souverain Pontife a donc pouvoir sur tous les infidèles du monde de son temps, sans user toutefois d'aucune contrainte, pour les convier, les persuader, les prier de venir, en recevant la foi et le saint baptême, aux noces du Fils de Dieu. Pour cela il leur enverra des ministres capables, serviteurs de Dieu, vrais prédicateurs de l'Évangile. Mais si les païens ne veulent pas les accueillir, il ne peut les contraindre ni exercer sur eux aucune violence. Car le Christ n'a pas commandé autre chose que de prêcher, d'enseigner, de manifester son Évangile à toutes les nations, sans faire de différence ; et qu'on laisse chacun libre de croire ou de ne pas croire, à volonté ; et le châtiment de ceux qui ne voudront pas croire n'est pas une peine temporelle ni aucune chose de ce siècle : il l'a réservé pour le jugement dernier.

Et en voici la raison. Le comportement immémorial, général et naturel de la Divine Providence dans le gouvernement du monde a toujours été de mouvoir, de disposer et de porter toutes choses à leur fin suavement, sans violence, sans lourdeur, sans déplaisir ni tristesse aucune. Et voici pourquoi, entre toutes les natures, Dieu a une providence très singulière pour la nature humaine ; il a un souci singulier des hommes formés à son image et à sa ressemblance. Il les a faits libres, maîtres de leur actes et d'eux-mêmes, les dotant du libre arbitre et d'une volonté très libre qui ne peut d'aucune manière être forcée ; or croire est un acte de la volonté libre. A cause de tout cela, la bonté infinie n'a pas voulu que pour sa sainte foi (qu'il a voulue pour le salut des hommes et la perfection de la nature) soit brisée la loi de sa providence universelle et naturelle en faisant violence et inspirant la crainte à qui ne voudrait pas la recevoir selon sa naturelle inclination : il s'en est donc remis au libre vouloir de la volonté. Comme les hommes se perdirent par cela, ainsi par cela même ils se sauvent. Et c'est pourquoi donner la foi de force en faisant pression est contre

16. Voir la suite p. 356, col. 2.

17. *Ibid.*, p. 358, col. 1. Au contraire les fidèles, du fait qu'ils appartiennent à cette société parfaite qu'est l'Église, sont assujettis à la juridiction du Pape dans toute sa plénitude, et donc également coercitive, encore que de manière toujours ordonnée à l'Évangile.

la justice, qui implique rectitude de la volonté, comme dit saint Thomas (III^a, q. 44, a. 3)¹⁸.

Ainsi la vision apostolique du Corps mystique aboutit à la liberté des Indiens, et cela en vertu de la nature du pouvoir de l'Eglise, tout dérivé de la puissance du Christ-Tête. Cette puissance s'exerce pour les âmes d'une manière toute suave, par l'action providentielle de la grâce à travers l'évangélisation. L'analyse théologique du *Tratado comprobatorio* débouche dans la même conclusion que l'intuition mystique de la Pentecôte de 1514 : l'annonce de l'Évangile aux Indiens. Et cette annonce ne peut se réaliser que de la manière voulue par le Christ¹⁹.

La vision lascasienne du Corps mystique aboutit à une praxis de l'évangélisation dont la pierre d'angle sera la liberté religieuse. La contrainte est exclue de la prédication de l'Évangile. Il n'y a qu'une seule manière d'appeler les nations à la vérité religieuse : elle a été instituée par le Christ ; elle est commandée par la manière toute suave dont il exerce son attrait sur ceux qui ne sont pas encore les membres de son Corps.

Cette vision du Corps mystique, rien qu'implicite dans le moment de la conversion du père des Indiens (telle qu'il la décrit), s'explicita très concrètement dès les premières années de son combat pour la justice ; elle s'est développée et précisée au temps de sa formation théologique à la lumière de saint Thomas. Dans sa tâche de défenseur des Indiens, quand il quitta le terrain de l'évangélisation pour celui de la politique, Las Casas ne perdit pas de vue cette doctrine intensément présente à sa contemplation. La vision du Christ appelant les Indiens à devenir membres de son Corps mystique éclaira toute sa vie. Dans la théologie thomiste du Christ-Tête de tous les hommes, soit en acte, soit en puissance, Las Casas a trouvé l'expression et la confirmation de son intuition fondamentale.

F 13100 Aix-en-Provence
7, cours de la Trinité

Ph.-I. ANDRÉ-VINCENT, O.P.

18. *Ibid.*, p. 358-359.

19. La vision lascasienne des Indiens membres en puissance du Corps mystique aboutit à une évangélisation commandée par le pouvoir royal du Christ et mettant tous les pouvoirs au service de l'Évangile. Le respect de la liberté humaine sera au cœur de cette évangélisation, comme on le voit tout au long du grand ouvrage de Las Casas à ce sujet, *De unico modo vocationis gentium ad christum religionem*.